

gés de fabriquer les coins à Ottawa. J'appellerai maintenant l'attention sur le mémoire préparé par le sous-ministre des Finances au sujet de ces soumissions. C'est un document très important. Dans ce mémoire, M. Courtney indique la différence dans les prix. Il est vrai qu'elle est considérable, car elle s'élève à \$30,000 par année; mais, M. Courtney indique quelques raisons pour expliquer cette grande différence dans les prix. Que dit-il? Voici ses propres paroles :

D'abord, les nouveaux soumissionnaires l'*American Bank Note Company*, peuvent peut-être croire qu'ils vont réussir à combler cette différence grâce aux taux élevés auxquels ils ont soumissionné pour les choses qui ne sont pas généralement demandées.

Cela démontre, et je vais le prouver dans un instant, que M. Courtney ne croyait pas que les prix faits par la *British American Company* étaient excessifs. Mais il fait remarquer quelques-unes des raisons qui expliquent comment il se fait que l'*American Bank Note Company* ait pu soumissionner à un aussi bas prix, et il croit qu'ils étaient sous l'impression qu'ils pourraient élever les prix sur d'autres articles dont le gouvernement aurait besoin et qui ne se trouvent pas ordinairement sur le marché.

Il donne une autre raison par les mots suivants :

C'est une question de savoir si l'*American Bank Note Company* pourra se conformer aux conditions de sa soumission, ou qu'elle a soumissionné à des prix non rémunérateurs pour se procurer une entrée dans le pays.

Je n'ai pas de doute qu'elle a soumissionné à bas prix pour s'assurer une entrée au Canada, et cela était bien naturel de sa part. Elle possède un grand établissement à New-York où elle fait beaucoup d'affaires, et elle spécifie dans sa soumission qu'elle fera tous ses coins et ses outils dans sa fabrique de New-York, et qu'elle apportera à Ottawa une grande partie des matériaux dont elle se sert.

Je répète que je n'ai pas de doute qu'elle a soumissionné à bas prix pour s'assurer une entrée dans le pays, et j'ai le regret de dire qu'elle y a réussi. C'est une grave affaire pour nous de savoir que la partie importante de cet ouvrage sera faite à New-York.

J'ai porté une attention toute particulière aux remarques du ministre des Finances quand il a dit que 1 pour 100 de l'ouvrage serait fait à New-York, et 99 pour 100 à Ottawa par des ouvriers canadiens. S'il en était ainsi, ce serait un argument très fort, mais je ne puis pas concilier cela avec la déclaration contenue dans le mémoire du sous-ministre des Finances. Voyons ce qu'il dit :

A ce propos le soussigné doit signaler la condition contenue dans sa soumission, disant que la compagnie ne sera pas tenue de fabriquer le papier pour les billets de banque et autres fins, les rouleaux en acier, les planches en acier, les coins et autres outils, ni l'encre, ni les couleurs à Ottawa, mais qu'elle pourra se procurer ailleurs les matériaux nécessaires à la fidèle exécution de son contrat.

Rien ne peut être plus clair et plus catégorique que cela. Et s'il est vrai, comme le dit le ministre des Finances, qu'un pour cent seulement sera fait à New-York et 99 pour 100 à Ottawa par des ouvriers canadiens, je ne comprends pas non plus ce paragraphe du mémoire du sous-ministre des Finances :

Ceci semblerait permettre à la compagnie de faire une grande partie de son ouvrage à New-York, et c'est une

partie de la soumission qui exige une minutieuse attention.

Où, cela exige une minutieuse attention, et je n'ai aucun doute que le sous-ministre des Finances est dans le vrai et que la compagnie aura le droit de faire une grande partie de l'ouvrage à New-York. Voilà, M. l'Orateur, la partie répréhensible de ce contrat. Non seulement on fera à New-York une grande partie de l'ouvrage, mais ce sera justement la partie que nous aurions aimés à voir faire dans le pays, c'est-à-dire la partie artistique.

Un établissement comme la *British American Bank Note Company*—une institution canadienne—était une école pour nos jeunes gens qui voulaient apprendre la gravure et se perfectionner dans leur art. Que vont-ils dire quand ils constateront que la partie artistique du travail se fait aux États-Unis et les travaux purement mécaniques, au Canada.

Cela semblerait indiquer que nous n'avons pas d'hommes capables ici, et que nous n'avons pas de jeunes gens en état d'apprendre cet art, même avec le temps. Aujourd'hui on propose que nous allions faire faire ce travail aux États-Unis au lieu d'enseigner aux jeunes Canadiens à le faire.

Une autre question qui se présente est celle-ci. La *British American Bank Note Company* demandait-elle trop cher? Voilà encore une question que nous devons prendre en considération. Je citerai un passage de la page 39 des documents qui répond complètement à cette question. M. Courtney ne pouvait pas se rendre compte des bas prix que demandait la compagnie américaine, et il en a en conséquence imaginé les raisons.

Ce point paraît l'avoir beaucoup préoccupé, car il cherche à trouver les raisons pour lesquelles cette compagnie a soumissionné à aussi bas prix, et à ce propos il dit :

Au sujet de ce qui précède, le soussigné, désire faire remarquer qu'à l'époque où le contrat actuel a été signé, on fit des recherches minutieuses au sujet des taux de l'*American Bank Note Company*, et des prix que la *British American Bank Note Company* exigeait des principales institutions monétaires, du Canada; et dans un cas, le ministre des Finances eut accès aux comptes payés par une institution pour l'impression de ses billets de banque par la *British American Bank Note Company*. Le résultat de cette enquête a été que les prix demandés au gouvernement pour ce genre de travail n'étaient en aucune manière plus élevés que ceux payés par cette institution, ni plus élevés que les prix demandés par l'*American Bank Note Company*. Les comptes payés par l'institution en question sont actuellement en la possession du ministre. Il n'est guère possible que depuis la date de la signature du présent contrat, les prix aient diminué au point que pourrait le faire croire les prix que demande aujourd'hui l'*American Bank Note Company*.

Il semblerait résulter de qui précède qu'en 1892, avant de signer le contrat actuel avec la *British American Bank Note Company*, le gouvernement a cherché à savoir si les prix demandés étaient raisonnables, et après enquête faite, et après avoir vu les comptes eux-mêmes, il a constaté que les prix de la *British American Bank Note Company*, n'étaient pas, à cette époque, plus élevés que ceux que demandait la compagnie américaine. Cela confirme ce que je disais lorsque je prétendais que la compagnie américaine a soumissionné à bas prix, afin de se ménager une entrée dans le pays. Cette compagnie connaissait les prix antérieurs, et comme elle était décidée à faire des affaires dans le pays, elle a fait une soumission très basse, comme cela se pratique bien souvent dans le cours des affaires.

Pour ma part je regrette beaucoup que le gouvernement ait jugé à propos de faire faire cet ouvrage à l'étranger.